



**Protocole sanitaire pour la pratique du  
golf dans le contexte  
de l'épidémie de Covid-19  
et de sortie de crise**

**Mise à jour au 30 Juin 2021**

**Annexe : Organisation des Compétitions et Animations dans les golfs**

**L'évolution actuelle positive de la situation sanitaire, corrélée aux décisions des pouvoirs publics, permet l'allègement de certaines mesures, dont vous trouverez la synthèse ci-dessous.**

**Concernant spécifiquement la pratique du golf, nous allons donc passer d'un dispositif « d'interdiction » à un principe de « responsabilisation individuelle ». Nous appelons donc l'ensemble des joueurs au maintien du respect des gestes barrières, tout comme des principes de distanciation.**

**Nous comptons donc sur la vigilance de tous, joueurs, personnels, bénévoles, pour continuer de faire barrière à la circulation du virus, sur les parcours, les zones d'entraînements et au sein des club-houses.**

**Les joueurs de golf sont habitués au respect de l'Etiquette, qui fait partie intégrante de notre sport. Gageons que nous serons capables, tous ensemble, de respecter également l'Etiquette sanitaire.**



- Règles de distanciation physique :
  - 2 mètres en activités sportives
- Le port du masque est obligatoire dans les zones intérieures. Il est recommandé en extérieur lorsque la distanciation physique n'est pas possible.
- Vestiaires : possibilité d'accéder à son casier individuel en traversant les espaces collectifs dans la limite de 10 personnes simultanément. Seules les douches individuelles sont utilisables.
- La location de voiturettes et le prêt de matériel sont autorisés à la condition de les nettoyer après chaque utilisation. Ce nettoyage devra être fait sous la responsabilité du club.
- Possibilité de manipuler les drapeaux, les râteliers des bunkers, les piquets avec la recommandation de se laver les mains AVANT chaque manipulation. Pour cela, nous recommandons à chaque joueur d'être en possession d'un flacon contenant une solution hydroalcoolique (moins grasse que le gel et tout aussi efficace).

#### **Avertissements :**

**Ces mesures pourront être adaptées localement en fonction des capacités des clubs à toujours favoriser prioritairement la prévention et la santé des publics et du personnel.**

**Ces mesures ont été recommandées à la suite d'une consultation de l'ensemble des acteurs de la filière économique du golf.**

**Ces mesures sont comparables aux bonnes pratiques internationales qui ont permis la réouverture des golfs dans certains pays en Europe et dans le monde.**

**Ces recommandations ont été validées par le Bureau de la Commission Médicale Fédérale dont les membres recommandent fortement aux personnes présentant des symptômes du Covid-19 (fièvre, toux, gêne respiratoire, fatigue inexplicable, éruption cutanée, diarrhées, vomissements, malaises ou chutes inexplicables et contact avec un malade Covid-19) de ne pas reprendre l'activité physique et sportive sans l'avis de leur médecin traitant (téléconsultations possibles).**

**Le COMED recommande particulièrement aux sportifs, membres des clubs de golf et organisateurs de compétitions, toute personne œuvrant en collectivité de se faire vacciner dès que possible selon les recommandations sanitaires actuelles.**

**Ces recommandations pourront évoluer en fonction de l'état sanitaire général de la France et des retours d'expérience.**

**Ces recommandations seront publiées et portées à la connaissance des joueurs et licenciés par tous les acteurs de la filière économique du golf français**

*Ce document annule et remplace le précédent Protocole Sanitaire du 19 Mai 2021*